

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis**[Français]*

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 16 décembre 1988, la

Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures aujourd'hui, conformément à l'article 24(1) du Règlement.
(La séance est levée à 12 h 00 p.m.)
